



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES

DÉCISION DU MAIRE

République Française
Département des Yvelines

Décision du 23 janvier 2025 n° 25/006
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Objet :
**Signature du marché n°2024.15 relatif aux travaux de
rénovation de la Place Michelet**

Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 4°,

Vu la délibération n° 20/224 en date du 5 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le 4° permettant au Maire de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L. 2123-1-1°, L. 2161-4, R. 2123-1-1° et R. 2123-4,

Considérant le besoin de la Ville relatif à la réalisation de travaux de rénovation de la Place Michelet,

Considérant que pour répondre à ce besoin et compte tenu du montant estimatif, la Ville a organisé la passation d'un marché public suivant une procédure adaptée ouverte dévolu en trois (3) lots :

- Lot 1 : Voirie et Réseaux Divers (VRD),
- Lot 2 : Éclairage public et distribution électrique,
- Lot 3 : Espaces Verts et Mobiliers,

Considérant qu'à cet effet une consultation a été lancée par publication d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence le 18 novembre 2024 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil d'acheteur achatpublic.com, corrigé par un avis rectificatif publié le 9 décembre suivant sur les mêmes supports, avec une date et une heure limites de remise des offres fixées au 17 décembre 2024 à 12h00 ; qu'au terme de cette échéance, treize (13) entreprises ont répondu à la consultation et dans les délais impartis,

Considérant que l'analyse des offres réceptionnées sur l'ensemble des lots a permis d'identifier des offres économiquement avantageuses tel que consigné dans le Rapport d'Analyse des Offres,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : **DE SIGNER** le marché n°2024.15 relatif aux travaux de rénovation de la Place Michelet avec :

- Pour le Lot 1 – Voirie et Réseaux Divers (VRD), la société URBAN TP, sise Port Van Gogh - Péniche DJIHOUN2 Quai Aulagnier – 92600 ASNIERES SUR SEINE, propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune, pour un montant global forfaitaire de 1 775 196,14€ HT correspondant à la solution de base et décomposé comme suit :
 - Tranche Ferme - Travaux d'aménagement de la place et des voiries : 1 396 136,61€ HT,
 - Tranche Optionnelle - Travaux d'aménagement des accès à la dalle supérieure et sur la dalle : 379 059,53€ HT ;
- Lot 2 : Éclairage public et distribution électrique, à la société BATIMENT INDUSTRIE RESEAUX – BIR SAS, sise 38 rue Gay Lussac – 94438 CHENNEVIERES SUR MARNE, propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune, pour un montant global forfaitaire de 326 073,11€ HT ;
- Lot 3 : Espaces Verts et Mobiliers, à la société ESPACE DECO, sise 9 rue de la chapelle Saint Antoine – 95300 ENNERY, propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune, pour un montant global forfaitaire de 342 311,41€ HT correspondant à la solution de base et décomposé comme suit :
 - Tranche Ferme - Travaux d'aménagement de la place et des voiries : 240 671,99€ HT,
 - Tranche Optionnelle - Travaux d'aménagement des accès à la dalle supérieure et sur la dalle : 101 639,42€ HT ;

Article 2 : Que le marché prend effet à sa date de notification pour une durée allant de cette date à l'issue de la période de garantie de parfait achèvement.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général en charge des Ressources et Monsieur le Trésorier principal de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 23 janvier 2025

Publication effectuée le : 23 janvier 2025

Exécutoire ce jour : 23 janvier 2025

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julien Chambon", is written over a horizontal line.

Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-2178031 13-20250123-DM25-006-AR
Date de télétransmission : 23/01/2025
Date de réception préfecture : 23/01/2025